

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 506

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191218

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Rochetaillée – route de la Vallée – cession d'une bande de terrain au profit de Mme Mondon et M. Raynal - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 506

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191218

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Rochetaillée – route de la Vallée – cession d'une bande de terrain au profit de Mme Mondon et M. Raynal - Approbation.

□ Rappel et Références :

La Ville de Saint-Etienne est propriétaire d'une bande de terrain, tenant 3 route de la vallée et aboutissant rue du Faubourg. Cette bande de terrain forme un délaissé d'espace public aujourd'hui totalement impraticable du fait de la végétation et sans usage pour la collectivité.

□ Motivation et Opportunité :

Mme Mondon et M. Raynal sont propriétaires de leur résidence principale située 3 route de la Vallée. Leur propriété est ainsi voisine de la bande de terrain précitée.

Ces derniers ont sollicité l'acquisition de cette bande de terrain afin de pouvoir en assurer l'entretien régulier et ainsi limiter la prolifération de la végétation dans leur propriété.

□ Contenu :

Il est proposé de céder la bande de terrain en question, située en zone naturelle, représentant une superficie de 246m² au prix évalué par France Domaine soit 17€ les acquéreurs prenant à leur charge l'ensemble des frais inhérents à cette opération notamment les honoraires de géomètre et de notaire. Cette cession sera précédée de la désaffectation et du déclassement préalable du terrain.

Récapitulatif de cession :

Préfixe	Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
190	AA	Domaine public	3 route de la Vallée – lieu-dit « au Besson »	246m ²

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC : 17 €

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	17 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- constater la désaffectation à l'usage du public de la bande de terrain précitée et décider son déclassement du domaine public communal.
- approuver sa vente au profit de Mme Mondon et M. Raynal au prix de 17€ et aux conditions de la promesse d'achat jointe à la présente délibération.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Chetaille, notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Opération 2001P 69076 chapitre 77 article 775
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR